



## Vade-mecum du Prix annuel Ethias-ACC 2022 Vivre-ensemble

Le présent document est un guide à destination des membres de l'ACC, porteurs de projet d'action culturelle, candidats dans le cadre du Prix annuel Ethias-ACC 2022. Il définit notamment les conditions de recevabilité et les critères de sélection.

Ce vade-mecum permet de comprendre le fonctionnement du Prix annuel Ethias-ACC. Il présente les points essentiels de la procédure de sélection permettant ainsi une élaboration concrète et réussie de chacun des projets proposés.

### Avant-propos : pourquoi un Prix annuel « Ethias-ACC » ?

Depuis 2001, Ethias est partenaire de l'ACC. Ce partenariat se traduit notamment par le soutien de projets portés par des Centres culturels (CC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce au Prix « Ethias-ACC », chaque Centre culturel a l'opportunité de bénéficier indirectement du soutien d'Ethias.

Depuis l'année passée, le Prix se fait sur une base annuelle afin d'assurer une continuité dans la promotion de celui-ci et une récurrence permettant de connaître les échéances à l'avance. Ce format semble mieux répondre aux réalités et attentes des potentiels candidats également.

Il est aussi renforcé au niveau de la dotation, ainsi qu'au niveau de sa promotion et visibilité.

**Nouveauté 2022** : l'ACC et Ethias souhaitent primer des projets déjà réalisés ou en cours de réalisation. Voir détails ci-dessous.

### Chapitre I. Objectifs et thématique du Prix annuel « Ethias-ACC » 2022

L'engagement sociétal d'Ethias se traduit par diverses actions qui encouragent la promotion de valeurs porteuses de cohésion sociale qui se déploie notamment dans le secteur culturel et plus spécifiquement à destination d'un public jeune.

Sur base de cet objectif et suite à une concertation entre Ethias et l'ACC, la thématique pour cette édition du Prix est liée au **vivre ensemble**.

Le Prix 2022 souhaite promouvoir des projets ou des initiatives autour **du vivre ensemble, du rapport à l'autre, de son identité**. Tout projet ou programme d'activités qui questionne l'identité, le genre, les préjugés, les discriminations etc. est éligible. Une attention particulière

sera donnée aux projets à destination d'un **public jeune** (jeune public, adolescent et jeune adulte).

Le Prix Ethias-ACC 2022 soutient des actions (opérations) que le Centre culturel a mis ou met en œuvre sur son territoire (et voisin en cas de coopération) dans la période déterminée, qui ont permis de retisser du lien autour de ces questions fondamentales, de favoriser une ouverture symbolique et physique aux autres, de susciter le partage, le désir d'apprendre et de comprendre, ainsi que la participation des jeunes, des citoyen-ne-s et des acteurs associatifs en vue d'un monde plus équitable et juste.

Nous souhaitons via ce thème **mettre à l'honneur les activités de toutes formes qui se sont déjà déroulées entre 1<sup>er</sup> septembre 2021 et 30 avril 2022.**

#### → Pourquoi des projets déjà réalisés ou en cours de réalisation ?

Il s'agit de pouvoir récompenser des projets phares de votre programmation, de les mettre à l'honneur, de leur (re)donner de la visibilité et assurer une certaine pérennité de ceux-ci. Nous souhaitons également éviter la logique d'appel à projets qui engendre une surcharge de travail, avec le risque que le projet ne soit pas financé. Le dossier de candidature à compléter est allégé dans ce sens.

Attention, afin de pouvoir réaliser une vidéo promotionnelle mettant en lumière votre projet, l'accent sera mis sur la **visibilité** et la **promotion** des projets. Les dossiers devront comprendre une partie sur le **plan de communication du projet** qui a été mis en place, les supports de communication exploitables mais également sur les résultats en termes de personnes touchées etc.

→ Pour identifier les points d'évaluation des dossiers, merci de veiller à répondre au mieux aux critères de la grille de pondération (cf. annexe 1).

## **Chapitre II. Dotation & récompenses**

La dotation annuelle s'élève à 7500€.

Ce Prix désignera trois lauréats : **les 3 dotations s'élèvent à 2500€ chacune.**

Les montants sont accordés par projet.

De plus, chaque lauréat pourra bénéficier d'une formation<sup>1</sup> donnée par Prométhéa sur le sponsoring, offerte par Ethias (valeur entre 120 et 150€).

Cette année, grâce au partenariat de l'ACC avec La Libre Belgique (LLB), chaque lauréat pourra bénéficier d'un abonnement d'un an à toutes les éditions numériques de LLB.

De plus, en partenariat avec La Libre Belgique, un « Prix des lecteurs » sera organisé. Le vote aura lieu en ligne via le site de La Libre à partir du 17 mai 2022. Toutes les candidatures pré-sélectionnées seront soumises au vote des lecteurs. Le projet ayant reçu le plus de votes se verra offrir une publicité numérique sous forme de "bannering" pendant 2 semaines dans LLB.

---

<sup>1</sup> Le contenu de la formation sera discuté avec Prométhéa afin de répondre au mieux aux attentes du bénéficiaire.

## Chapitre III. Conditions de recevabilité de la demande

Seules les demandes recevables seront évaluées. Pour être recevable, une demande doit respecter les conditions prévues aux points ci-dessous.

1. *Concernant une demande propre :*
  - a) Être déposée par un membre de l'ACC ;
  - b) Ne pas être déposée par un membre de l'ACC qui a été lauréat du Prix annuel précédent<sup>2</sup> ;
  - c) Une seule demande par membre est recevable.
  
2. *Concernant une demande co-portée :*
  - a) Être déposée par un membre de l'ACC ;
  - b) Ne pas associer un membre de l'ACC qui a déposé par ailleurs une demande propre ou qui est associé à une autre demande co-portée - la participation à une demande co-portée étant assimilée, dans ce cas, à une demande propre ;
  - c) Contenir l'accord de coopération visé à l'annexe 2 signé par le porteur de projet et par tous les partenaires membres de l'ACC.
  
3. *Concernant le projet :*
  - a) Porter sur une ou des opérations culturelles qui s'est déroulée entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 30 avril 2022 inclus. Il peut s'agir d'une action ponctuelle ou qui a perduré sur plusieurs semaines dans cette période.
  
4. *Concernant le dossier de candidature :*
  - a) Utiliser le format du dossier de candidature fourni par l'ACC en veillant au respect du nombre de signes ;
  - b) Être transmis à l'ACC complété et signé endéans les délais prévus, avec une attention particulière pour le point « Engagements » du dossier de candidature.
  
5. *Concernant le budget :*
  - a) Fournir le budget final lié à l'activité.

## Chapitre IV. Évaluation des dossiers recevables et procédure de sélection

### 1. Critères d'évaluation

Seuls les dossiers recevables seront évalués. En fonction du nombre de demandes recevables, l'équipe de l'ACC et un représentant d'Ethias procèdent au classement des demandes sur la base de la grille critériologique pondérée prévue en annexe 1.

Un maximum de dix dossiers ayant obtenu le plus grand nombre de points sont sélectionnées et transmises au jury.

---

<sup>2</sup> Si vous êtes lauréats du Prix Ethias-ACC 2021, vous ne pouvez pas déposer de demande pour cette année.

## 2. Examen des demandes sélectionnées par le jury

Lors d'une demi-journée de délibération, le jury examine les dossiers sélectionnés et désigne les trois lauréats sur la base des résultats de la grille de pondération et des débats qui ressortent de la discussion. Les décisions sont motivées et sont concertées entre les différents membres du jury.

Le jury se compose de 5 personnes dont :

1 représentant·e d'Article 27 ;

1 représentant·e de Prométhéa ;

3 professionnel·le·s du secteur des Centres culturels ou issu·e·s de secteurs proches.

Un membre du CA et/ou un membre de l'équipe de l'ACC ainsi que le représentant d'Ethias peuvent assister à la réunion du jury avec voix consultative.

## Chapitre V. Dossier de candidature et délais

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de l'ACC (<https://www.centres-culturels.be/prix-ethias-acc/>) dès le lancement de l'appel.

Les Centres culturels devront envoyer leur dossier de candidature en **PDF** par courriel en respectant scrupuleusement la date limite du dépôt des dossiers fixée au **15 mai 2022 (minuit)**. Un accusé de réception est envoyé par courriel. Veillez à ce que votre dossier n'excède pas 5 Mo.

Les annexes éventuelles (catalogue, rapport, photos) devront être limitées à 2 pages.

## Chapitre VI. Promotion du Prix et des lauréats

L'ACC souhaite valoriser et promouvoir le Prix Ethias-ACC via un plan de communication spécifique. Elle multipliera les supports et outils de communication et a établi une stratégie digitale, médias et audiovisuelle pour donner plus de visibilité au Prix, aux lauréats et à leur projet.

Une vidéo promotionnelle sera notamment réalisée présentant les lauréats du Prix Ethias et leur activité, d'où l'importance d'avoir des traces exploitables de votre projet. Elle sera diffusée lors de l'annonce officielle des résultats.

Le « Prix des lecteurs » de La Libre donnera également de la visibilité à votre projet.

## Chapitre VII. Engagements

1. Apposer le label autocollant « Lauréat ETHIAS-ACC 2022 » à l'institution culturelle et/ou sur le lieu où a été réalisé le projet de façon bien visible pour le public.
2. Utiliser le logo spécifique « ETHIAS-ACC – assurément culture » sur votre site internet et /ou sur le site relatif au projet et mentionner le soutien du Partenariat dans d'autres publications (ex. programme de saison, post FB).
3. Diffuser le communiqué de presse Ethias-ACC annonçant le nom des lauréats à la presse/tv locales (cf. cela doit apparaître dans le point B. du dossier de candidature « communication en aval ») ainsi que la vidéo promotionnelle.
4. Se rendre disponible pour l'équipe technique qui réalisera la vidéo promotionnelle et fournir toutes types de traces exploitables (vidéo, témoignage etc.) de votre projet.
5. Ne pas avoir conclu de sponsoring avec un autre assureur pour l'activité proposée.
6. Introduire à l'ACC une brève synthèse sur la communication réalisée en aval du projet.

## Chapitre VIII. Visibilité donnée au partenariat une fois primée

Une brève synthèse détaillera uniquement la communication mise en place suite à votre nomination au Prix Ethias-ACC 2022 (utilisation du logo, posts sur réseaux sociaux, relai du communiqué de presse etc.) pour le **15 octobre 2022** au plus tard.

Ce document est présenté sous forme de synthèse et ne peut excéder 2 pages.

## Chapitre IX. Calendrier

- Les dossiers sont à rentrer pour **le 15 mai 2022 (minuit)** ;
- Les candidatures retenues sont informées des résultats au plus tard **le 15 juin 2022** ;
- L'ACC envoie une déclaration de créance aux 3 lauréats avant l'été.
- L'annonce officielle presse/médias/réseaux sociaux aura lieu en **septembre 2022**, dès que la vidéo promotionnelle sera prête à être diffusée.

## ANNEXE 1

### Grille d'évaluation des critères de sélection pour le Prix annuel Ethias-ACC 2022

Critères de sélection	Indicateurs	Pondération
<b>a. Projet en lien avec l'exercice des droits culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Explication du projet/activité, des objectifs et de son format</li><li>▪ Description de la méthodologie utilisée (médiation culturelle, éducation permanente, ...)</li><li>▪ Droit(s) culturel(s) visé(s) par l'activité</li><li>▪ Implication du public cible visé/atteint</li><li>▪ Focus public jeune</li></ul>	15
<b>b. Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Description de la stratégie de communication réalisée (numérique, médias, supports, autres)</li><li>▪ Données quantitatives (personnes touchées, retombées et visibilité médias etc.)</li><li>▪ Communication en aval et traces exploitables (print, digital, témoignages etc .)</li></ul>	15
<b>c. Contextualisation du projet au sein du Centre culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Impact(s) sur votre territoire à court, moyen et long terme</li><li>▪ Pérennisation possible du projet au sein du CC</li></ul>	10
<b>d. Partenariat(s)/collaboration(s) clés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Identification et rôle des collaborations et partenaires</li></ul>	5
<b>e. Bilan financier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Budget final lié à l'activité</li></ul>	5

## **ANNEXE 2**

### **Accord de coopération de projet conjoint dans le cadre d'un Prix annuel Ethias-ACC 2022**

Cet accord de coopération est à compléter si vous proposez un projet conjoint avec un autre membre de l'ACC. Les autres types de partenariats ne doivent pas compléter cet accord. Seul le porteur de projet recevra la dotation pour le projet conjoint. L'affectation de cette somme relève d'une décision commune entre les partenaires.

*Les champs à personnaliser sont en italique.*

#### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

- *Nom et coordonnées du porteur du projet, membre de l'ACC : ...*

ET

- *Nom(s) et coordonnées du (de) partenaire(s), membre(s) de l'ACC : ...*

#### **Article 1er.**

Les parties s'engagent, dans le respect de leur finalité propre, à réaliser leur projet conjoint intitulé ....

#### **Article 2.**

Cette convention est destinée à attester du partenariat conclu entre le porteur de projet et ses partenaires, en vue de la réalisation du projet dénommé à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3.**

Chaque partie désigne en son sein un responsable chargé de superviser l'exécution de l'accord et d'assurer la coordination des différentes activités liées au projet. Il s'agit de :

- *pour le porteur de projet :*

- *pour le(s) partenaire(s) :*

#### **Article 4.**

Chaque partenaire atteste qu'il n'est pas associé à une autre demande dans le cadre du présent Prix annuel, que ce soit sous la forme d'un projet propre ou d'un projet co-porté.

#### **Article 5.**

Le présent accord est conclu pour la durée du projet conjoint présenté dans le cadre du Prix annuel Ethias-ACC.

#### **Article 6.**

Les partenaires s'engagent à respecter les points « engagements » définis au Chapitre VII du présent vademecum.

Fait le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

***Signatures du porteur de projet et du (des) partenaire(s)***